



Problème antenne tv prêt de cables électriques

Par **Tariec**, le **05/11/2019** à **17:19**

Bonjour,

Je suis locataire d'une maison individuelle depuis novembre 1999. En entrant dans cette maison, une antenne de toit était déjà installée. Mais nous nous sommes dernièrement aperçu qu'elle n'apparaissait pas dans l'état des lieux de 1999...

Nous avons eu un coup de vent qui a débranché un cable sur l'antenne de toit. Depuis plus de reception. Le propriétaire invoque la non inscription dans l'EDL de novembre 1999 donc il n'est pas responsable d'une éventuelle réparation ou bien sur d'un changement d'antenne. Il dit qu'il ne l'a pas installé donc ça ne le regarde pas. Nous pensons....sans preuves...que c'est lui qui l'a installé. Voire un locataire avant nous ? Je vois mal un simple locataire installer une antenne (qui de nos jours coute 400 euros TTC) sans la récupérer en partant qui plus est !

Il y a un double problème :

1°) Cette antenne est dangereuse car rouillée et nous sommes en front de mer. Elle est coté rue prêt d'une école donc avec beaucoup de passage. Si elle tombe et fait des degats humains et/ou matériels, qui est responsable ?

2°) Cette antenne est à maximum 1.5 métre de 3 cables électriques. Cables non gainés. Si...suite à un autre coup de vent...cette antenne tombe sur les cables électrique il y a un vrai danger de feux pour la maison, sans compter les dégats collatéraux chez les voisins et pour les passants en dessous ! A noter que deux antennistes ont refusé d'intervenir sans sécurisation des dits cables...

Là encore qui est responsable ? Le propriétaire qui aurait du (ou doit) faire intervenir Enedis ? Nous locataires qui n'avons jamais fait poser cette antenne ?

Pouvez vous m'éclairer car en partant d'un simple cable débranché, nous risquons une intervention d'ENEDIS pour sécuriser les cables électrique (plus de 700 euros minimum) et une intervention pour désinstaller cette antenne (200 euros) qui date de Matusalem.

Merci.